

## Approches de l'inflation : l'exemple français

### Présentation de la journée et liste des participants

La recherche du CEPREMAP a donné lieu à une journée de discussion organisée le 22 mars 1978 au centre de formation et de recherche de l'Education surveillée (Vaucresson). A cette journée participaient, outre les auteurs de la recherche

MM. V. Levy-Garboua, Maarek.

— Banque de France

MM. D'Arvisenet, Fahri, Gauron, Mignot, Mme L. Sardais.

— Commissariat général du Plan

MM. Fraisse, Guibert, Mazier.

— Comité d'organisation des recherches appliquées  
sur le développement économique et social

MM. Alidière, Barthelemy, Cortesse, Didier.

— Direction de la prévision

MM. Charpin, Dolle, Dubois, Sautter, Y. Ullmo.

— Institut national de la statistique  
et des études économiques

et MM. Billaudot, J. Ullmo.

## Evaluation de la Recherche

Le texte suivant est la présentation des résultats de la recherche, faite par M. Jacques Mazier, pour le rapport d'activité 1977 du CORDES, organisme dont il est l'un des rapporteurs. Son appréciation est prolongée d'un texte de M. Jean Bouvier, professeur d'Histoire économique et financière à l'université de Paris I et membre du Comité scientifique du CORDES.

La recherche du CEPREMAP constitue un apport essentiel pour analyser les causes de l'inflation dans les économies capitalistes contemporaines. L'analyse historique apparaît comme un préalable et met clairement en évidence que la régulation effective des économies capitalistes n'a pas l'universalité et l'invariance que lui prêtent les théories économiques dominantes. A chaque grande phase du développement du capitalisme peut être associée une régulation spécifique caractérisée par des enchaînements en matière de production, de prix, d'emploi et de crédits qui lui sont propres. Trois types de régulation peuvent ainsi être idéalisés :

— la régulation à l'ancienne qui prédomine en France jusqu'en 1850 environ et qui est marquée par l'importance des rapports sociaux précapitalistes (notamment en ce qui concerne l'influence des crises agricoles sur les prix des produits alimentaires et donc sur les revenus réels et la croissance) ;

— la régulation concurrentielle, associée à l'essor du capitalisme, caractérisée par la grande sensibilité des prix nominaux vis-à-vis des fluctuations du marché, le rôle directeur de la conjoncture industrielle (notamment sur la formation des salaires), la rapidité des ajustements en baisse de la production, de l'emploi et des prix, la contrainte stricte imposée par l'étalon or en matière monétaire. Dans ce cadre, prix et production évoluent bien en phase et l'on peut associer inflation et expansion, récession et déflation.

— la régulation monopoliste, caractéristique des économies capitalistes contemporaines, apparaît comme la conséquence de l'épanouissement de formes institutionnelles nouvelles (programmation des hausses de salaires, salaires indirects, développement des ventes à crédit, obsolescence programmée du capital fixe, système monétaire à cours forcé). Pour autant il serait erroné d'établir un lien automatique entre structure et forme de la régulation ; un divorce peut exister entre des formes institutionnelles déjà monopolistes et une régulation encore concurrentielle : l'entre deux guerres fournit un exemple frappant.

Dans la période actuelle l'inflation apparaît clairement liée à la relation monopoliste et non à des entraves ou à un quelconque dérèglement de la régulation concurrentielle : des ruptures dans les mécanismes de formation

des salaires, des prix, de l'emploi et du crédit peuvent être mises en évidence aux alentours du début des années 60, un modèle très simplifié permet de retracer les mécanismes principaux de cette régulation monopoliste et rend fort bien compte à l'aide de simulations des résultats observés depuis 1968 en matière d'inflation. Une comparaison internationale rapide et un rapprochement avec la crise des années 30 complètent utilement cette approche. Cette analyse concrète de la régulation capitaliste est prolongée par une réflexion théorique approfondie suivant deux directions, l'analyse marxiste et la théorie néo-keynésienne des déséquilibres qui, toutes les deux, permettent de retrouver l'opposition entre régulation concurrentielle et régulation monopoliste.

— le premier axe de recherche entend fonder une théorie marxiste de l'inflation à partir du rapprochement entre système des prix nominaux et système des valeurs. Des divergences ont tendance à s'accumuler entre les deux espaces des valeurs et des prix régulateurs (par suite de la révolutionnarisation des valeurs et de l'extension des mécanismes d'antévalidation). L'inflation est alors au cœur des processus d'ajustement entre valeurs et prix ; ces processus prennent des formes distinctes selon le type de régulation : en régulation concurrentielle, l'ajustement peut se traduire par une baisse des prix et une distinction de valeurs individuelles ; en régulation monopoliste au contraire la hausse des prix peut assurer une dévalorisation des grandeurs nominales ;

— la deuxième approche, après avoir fait le point sur les divers modes d'inflation qui sont envisageables, propose une formalisation des inflations de demande et de partage des revenus à l'aide d'un modèle dynamique du déséquilibre. Les enchaînements caractéristiques de la régulation monopoliste en matière de salaires, d'emploi, de prix et de croissance peuvent ainsi être retrouvés. La prise en compte des phénomènes d'accumulation s'avère en revanche plus délicate.

J. MAZIER

\*\*

Je rallie en tous points les diverses observations formulées par M. Jacques Mazier. Je me borne donc à expliciter les réactions d'un historien devant ce type de recherche. La re-lecture des travaux empiriques des historiens (pour les XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) ; l'application de procédés économétriques à l'analyse des modes de « régulation » ; la capacité de viser à l'essentiel et de forger des modèles simplificateurs de réalités fort complexes, et fort lentes dans les évolutions de leurs structures ; l'expérimentation d'approches théoriques diverses, révélant leur efficacité opérationnelle. Les auteurs de la recherche ont eu conscience de l'aspect « puzzle » de leurs

période « domine » tel mode de régulation, on se comprend fort bien. Mais ce sont les rapports entre deux modes de régulation en coexistence qui font problème. D'où l'intérêt de cette observation des auteurs de la recherche à propos du hiatus, visible dans l'entre-deux-guerres, entre structures institutionnelles (nouvelles) et régulation de type ancien (ici, « concurrentielle »). Le même type de décalage apparaît dans le deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Cela signifie (peut-être) que toute matière sociale a une viscosité plus forte que celle des « mécanismes » économiques, et que les phénomènes de survies, de maintiens, de résistances ont un rôle « concret » fondamental. D'où l'importance que les historiens attachent aux comportements effectifs (liés à des contraintes, intérêts, habitudes, traditions) des « agents économiques », et aux phénomènes de relations-influences entre l'« ancien » et le « neuf », à quelque période que ce soit.

La recherche de l'équipe du CEPREMAP présente un intérêt tout particulier et marque une étape fort importante non seulement au plan de l'étude socio-économique d'un phénomène global, mais à celui des relations entre approche économique et approche historique des « changements » dans le développement.

Jean BOUVIER

### Présentation de la recherche par les auteurs

Le but de la recherche a été de contribuer à expliquer les formes actuelles de l'inflation (ainsi que certains éléments concernant la croissance et les crises) par opposition aux évolutions observées avant la seconde guerre mondiale. On s'est intéressé particulièrement aux points suivants :

— Alors que le XIX<sup>e</sup> siècle connaissait une croissance irrégulière, où des crises cycliques venaient périodiquement faire chuter la production, la période postérieure à la seconde guerre mondiale est caractérisée par une croissance régulière, où les récessions n'entraînent que la progression du revenu, non son niveau.

— Parallèlement, les prix, qui au XIX<sup>e</sup> siècle avaient un mouvement cyclique que très accusé autour d'un trend relativement stable ou même décroissant, augmentent de façon continue après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale.

— Alors que la crise de 1929 s'était accompagnée d'une chute prolongée des prix, ceux-ci continuent à monter dans la crise actuelle. ...Corrélativement, production, investissement et consommation n'enregistrent pas la chute cumulative observée lors des années trente.

exposés et ont finalement présenté une synthèse-résumé qui met vigoureusement l'accent sur les cohérences des développements et l'unicité de la recherche.

Ce que l'historien apprécie ici particulièrement c'est la comparaison diachronique sur la longue durée. En substance, si l'on est capable de rendre compte de l'absence d'inflation longue au XIX<sup>e</sup> siècle, on éclaira par là même l'émergence au XX<sup>e</sup> siècle de l'inflation séculaire. C'est en quelque sorte « par différence » que cette dernière s'explique mieux. J'ajouterais que les phénomènes « guerres et après-guerres » du XX<sup>e</sup> siècle ont par relais, joué les rôles de révélateur, d'initiateur, d'accélérateur, et d'entretien de l'inflation.

Il est intéressant de noter que pour rendre compte de phénomènes de longue durée, laquelle va de l'interdécennal au séculaire — absence d'inflation longue au XIX<sup>e</sup> siècle, présence et confirmation de celle-ci au siècle suivant — l'équipe du CEPREMAP, à travers le concept de régulation(s), raisonne le plus souvent dans le cadre des ajustements cycliques. C'est un débat (entre historiens) que de savoir si les mouvements longs (et les régulations qui y seraient associées) ont quelque autonomie par rapport aux phases (et régulations) cycliques courtes, ou s'ils ne sont que la résultante directe, « statistique », — donc apparente — des fluctuations et ajustements du court terme (1).

A propos des trois modes successifs de régulation proposés par l'équipe du CEPREMAP l'historien est sensible : 1<sup>o</sup> aux remises en causes (assez récentes) du « schéma labrousseau » des crises de l'ancien régime économique. S'il est bien vrai que certains aspects agraires de celles-ci se prolongent fort avant dans le XIX<sup>e</sup> siècle, il est exact aussi que le « schéma » ne « colle » pas toujours, ni partout. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle dans les zones portuaires (rôle des importations de blé) et dans les pays agricoles « riches » de l'intérieur, les liens entre crise frumentaire et crise industrielle se distendent et les phénomènes de pénurie s'estompent (voir Caen au XVIII<sup>e</sup> siècle de J.-C. Perrot). En même temps, des crises autonomes (soit commerciales, soit industrielles), se développent qui annoncent le cycle « classique » du XIX<sup>e</sup> siècle : pour les premières, voir les travaux de Charles Carrière sur les négociants marseillais au XVIII<sup>e</sup> siècle. 2<sup>o</sup> Du coup, l'historien est sensible (comme, du reste, les auteurs de l'enquête) à la lenteur du cheminement des processus de régulation. Conséquence : les trois modes de régulation se recouvrent comme les tuiles d'un toit. Les périodes difficiles pour l'analyse sont alors celles où coexistent, en s'influençant réciproquement, ancien et nouveau mode de régulation : les années 1850-1860 ; et l'entre-deux-guerres. Lorsque l'on dit qu'à telle

(1) Un exemple de recherche d'une régulation rythmée par la moyenne durée (le « Kondratieff ») : voir L. Fontvielle, *Évolution et Croissance de l'Etat français, 1815-1969*, Cahiers de l'ISMEA, AF, n° 13, sept.-décembre 1976.

L'hypothèse de base de la recherche est que ces changements ne résultent pas de causes accidentelles mais reflètent un changement fondamental, bien que très progressif, dans la régulation des économies capitalistes. En schématisant très grossièrement cette évolution, on passerait d'une régulation concurrentielle à une régulation « monopoliste » (ou « administrée »).

Ce schéma s'oppose donc fondamentalement aux explications traditionnelles de l'inflation :

Il est en effet courant chez les économistes de considérer qu'un seul et même schéma explicatif s'impose dans toute analyse des économies marchandes, quels que soient le lieu ou l'époque considérés. En général ce schéma dérive, directement ou non, de la théorie néoclassique. Une conclusion commune à l'ensemble des modèles de ce courant est de considérer comme étroitement associées *récession* et *déflation* d'une part, *expansion* et *inflation* d'autre part. Dès lors que l'observation des économies contemporaines révèle la coexistence d'un fort niveau d'inflation avec une tension parfois massive du chômage, les tenants de cette approche développent deux types de raisonnement :

— Pour certains, la récurrence de *chocs exceptionnels* (le plus souvent externes, du type augmentation du prix des matières premières, montée des taux d'intérêt sur les marchés financiers internationaux, etc...) suffirait à expliquer le cours très particulier que prend l'inflation depuis les dix dernières années. Implicite à cette approche, se trouve l'hypothèse qu'une même *régulation de type concurrentiel*, continue à dominer le fonctionnement des économies capitalistes avancées.

— Pour un autre courant, tel n'est pas le cas dans la mesure où un certain nombre d'évolutions sociales ou politiques viendrait entraver le fonctionnement traditionnellement concurrentiel de la plupart des marchés : une vigueur inusitée des revendications syndicales expliquerait par exemple la forte croissance des salaires en dépit de la montée du chômage... La « monopolisation » de l'économie conduirait à bloquer les mécanismes régulateurs de formation des prix ; des politiques monétaires et budgétaires particulièrement laxistes viendraient compromettre la stabilité « naturelle » des économies de marché, etc.

On reconnaît là quelques-uns des thèmes majeurs de maints rapports d'inspiration néo-classique, consacrés à l'interprétation de l'inflation contemporaine. Il est assez paradoxal de constater que ces approches ont en commun d'invoquer des éléments purement exogènes et apparemment accidentels pour expliquer ce qui semble être une caractéristique générale et permanente de l'évolution économique des dix dernières années.

La présente recherche développe une approche alternative dans laquelle l'évolution des rapports sociaux et des structures économiques, au lieu d'apparaître comme perturbation d'un système invariant, sert de base à la

caractérisation des régulations effectivement à l'œuvre dans les économies capitalistes contemporaines. Un certain nombre de régulations-type sont mises en évidence et à chacune est associée une forme générale des enchaînements conjoncturels de la production, de l'emploi et des prix.

Une première partie, fondée sur l'approche marxiste, montre les problèmes que pose l'approfondissement des rapports d'exploitation des producteurs directs, dans une économie où le travail social est engagé de façon privée, dans des unités de production indépendantes les unes des autres. Il ne suffit pas en effet que la plus-value soit extorquée, encore faut-il mise en valeur des capitaux, soit effectuée de façon cohérente. On montre alors qu'à un « régime d'accumulation intensive » doit correspondre une forme de « régulation monopoliste » (1). La distinction entre régulation concurrentielle et régulation monopoliste est ainsi rapportée aux concepts antérieurement produits dans le cadre de la théorie marxiste.

La seconde partie développe l'hypothèse de base de la recherche : les nouvelles formes d'inflation seraient dues à l'émergence d'une nouvelle régulation « monopoliste » remplaçant progressivement la régulation concurrentielle traditionnellement associée au fonctionnement normal d'une économie capitaliste. Cette partie étudie donc les relations entre formes d'inflation et formes de régulation, et surtout introduit et caractérise l'opposition fondamentale entre les deux régulations considérées dans la recherche de la façon suivante.

## DEUX RÉGULATIONS-TYPES : CONCURRENTIELLE, MONOPOLISTE

Parmi la multiplicité de régulations envisageables a priori, deux d'entre elles seront privilégiées car elles correspondent à des modes de fonctionnement polaires d'une économie capitaliste. En effet, dans une telle économie, constituée d'une multiplicité de marchés décentralisés, on peut envisager deux principes d'ajustement de la production et de la demande sociale doués d'un minimum de cohérence : le premier repose sur l'ajustement traditionnel « par les prix » opérant marché par marché ; le second fait intervenir des procédures de validation sociale de la production et du revenu. Le premier principe est dominant dans la régulation concurrentielle, le second dans la régulation monopoliste. Ces deux modes de fonctionnements d'une économie de marché correspondent à des rapports sociaux et structures économiques différentes.

(1) Cette partie est la base du livre : A. Lipietz, *Crise et inflation : Pourquoi ?* Tome I : *L'Accumulation intensive*, Tome II : *La régulation monopoliste*, à paraître prochainement aux éditions F. Maspéro.

La régulation concurrentielle a pour base : une codification bien précise du rapport salarial, qui par nature individuelle et limitée dans le temps du contrat de travail soumet l'usage et la rémunération de la force de travail au jeu du marché ; un certain type de concurrence entre capitalistes, qui, même si la structure de la production n'est pas atomistique, repose essentiellement sur les prix ; une intervention de l'Etat et des autorités monétaires qui, bien que non négligeable, n'interfère que peu avec le jeu spontané du marché. Elle est donc caractérisée par des ajustements mettant en œuvre de façon essentielle la flexibilité des prix. Ceux-ci réagissent selon le schéma classique aux excès de la demande sur l'offre, tendant ainsi à réaliser l'équilibre de ces dernières.

Dans la régulation monopoliste au contraire, des formes institutionnelles nouvelles (concentration et centralisation financières substituant une concurrence de type oligopolistique au type antérieur, extension et codification des négociations collectives altérant progressivement le caractère individuel du contrat de travail) impliquent des procédures originales de formation des prix et des salaires. Les prix deviennent « administrés » ; les salaires, dont l'évolution est de plus en plus parallèle dans tous les secteurs, incluent les hausses du coût de la vie et dans un deuxième temps les hausses de la productivité. Cette relative déconnexion des prix vis-à-vis des déséquilibres du marché suppose qu'existent des procédures sociales de validation de la production et du revenu : les politiques conjoncturelles de dépenses publiques, l'extension du salaire indirect, les allocations chômage, la quasi-garantie par la Banque Centrale de la solvabilité du système bancaire contribuent à stabiliser les fluctuations de la demande, tandis que la progression des salaires avec la productivité fait croître la demande de consommation proportionnellement à la production potentielle. Ces nouvelles procédures impliquent un relâchement de la contrainte monétaire que permet l'institution du cours forcé — et qu'au contraire aurait bloqué la poursuite des mécanismes associés à l'Étalon-Or —.

En fait cette opposition théorique, volontairement tranchée, recouvre un processus historique long, contradictoire, n'excluant pas certains « retours en arrière ». C'est une esquisse de cette évolution, étudiée dans la III<sup>e</sup> partie de notre recherche, que nous allons maintenant présenter (2).

#### INFLATION ET DÉFLATION DANS LA RÉGULATION CONCURRENTIELLE

L'étude historique menée dans le tome III a pour intérêt de dégager, au-delà des idéalismes qu'en donnent les divers courants théoriques, une représentation des ajustements économiques tels qu'ils ont effectivement

opéré dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. On n'insistera pas sur le caractère exemplaire de l'évolution juridique et institutionnelle qui prend naissance avec la Révolution de 1789 : l'ensemble des lois promulguées instituant dans le domaine juridique les principes mêmes qui fondent une économie capitaliste : d'une part la libération complète des travailleurs des liens hérités du féodalisme, d'autre part la reconnaissance de la liberté d'entreprise... et l'interdiction de tout groupement des travailleurs.

Cette rupture exerce des conséquences considérables sur les mécanismes de la régulation : ces derniers résultent alors du jeu d'un ensemble de marchés dont fait partie celui de la force de travail. Même si les ajustements n'ont pas toujours la pureté que postule la théorie, les études statistiques confirment l'extrême sensibilité des prix nominaux vis-à-vis des fluctuations du marché et de ses déséquilibres : à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à 1914, le synchronisme des mouvements de la production et des prix présente une netteté conforme aux postulats de la théorie. Quant au salaire, il constitue lui aussi le prix d'une marchandise, certes particulière, mais dont la régulation n'échappe pas au jeu du « marché du travail ». En dépit de la fragilité des statistiques de base, quelques études économétriques simples ont confirmé le rôle qu'avaient les mouvements de la conjoncture industrielle dans la formation du salaire nominal : croissant lors des phases de boom, en baisse dès que se manifeste une contraction de l'activité. De plus la rapidité des ajustements en baisse (de la production et de l'emploi par exemple) joue un rôle essentiel dans la transmission de secteur à secteur des mouvements conjoncturels. Concernant ces deux caractéristiques la période contemporaine marque un changement majeur comme le montre l'étude de la régulation monopoliste. Même si l'Etat n'a pas la passivité que lui prêtent les tenants contemporains du libéralisme, celui-ci n'intervient que modérément dans le jeu des mécanismes de marché ; seules les périodes de guerre introduisent quelques bouleversements à ce titre. En outre, le régime d'étalon-or a pour conséquence d'introduire une contrainte stricte de la création monétaire : le développement des banques de dépôts octroyant des crédits aux entreprises, vient buter sur une politique de défense de l'encaisse métallique par la Banque Centrale ; ainsi s'explique que toute spéculation financière née à l'occasion de l'expansion des affaires se heurte à terme à l'insuffisance des réserves métalliques.

Telles sont les trois composantes élémentaires qui définissent ce que l'on peut convenir d'appeler une régulation concurrentielle. La seconde partie de cette recherche s'est attachée à définir d'un point de vue théorique les caractéristiques de cette régulation et à montrer en particulier qu'elle se distinguait de l'idéalisation walrasienne ne serait-ce que parce que l'alternance de phases d'expansion et de crises constitue la modalité normale de fonctionnement d'une telle économie. Pour sa part, le tome III permet de vérifier que les enchaînements conjoncturels avaient bien les caractéristiques attendues et qu'en particulier ils étaient compatibles avec tous les éléments

(2) On pourra se reporter à deux des publications auxquelles la recherche a donné lieu : J.P. Benassy, R. Boyer, R.M. Gelpi : « Régulation des économies capitalistes et inflation », *Revue Économique*, janvier 1979, R. Boyer : « L'évolution des salaires dans la longue période », *Économie et Statistique*, Septembre 1978.

ments antérieurement présentés concernant la dynamique du salaire, de la monnaie et des prix. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'ensemble des grands macroéconomiques varient en phase : prix, production, emploi, salaires, monnaie et solde extérieur etc. évoluent en effet de façon synchronisée au cours du cycle et lors des crises.

Au-delà de ces caractères permanents la régulation concurrentielle est affectée, de période en période, par certaines altérations dont on ne signalera que les plus importantes. Le cours de l'accumulation induit un mouvement de concentration et de centralisation, qui en un sens tend à détruire les conditions qui assuraient la nature concurrentielle des marchés. Pourtant ces « germes » monopolistes ne suffisent pas, semble-t-il, à bouleverser le fonctionnement des marchés, en particulier à supprimer la forte dépendance des prix vis-à-vis des débouchés : le niveau général des prix continue à baisser en période de crise, à monter en période d'expansion. A ce mouvement de concentration est associé un renforcement de l'organisation collective des travailleurs, ce dont témoigne l'histoire du mouvement syndical en France. L'étude statistique des mécanismes de formation des salaires confirme en effet que dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, les salaires nominaux marquent une rigidité à la baisse, phénomène nouveau, par rapport à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. De plus la crise de la vie chère enregistrée en 1910-1911 contribue à introduire une influence significative des mouvements du coût de la vie sur les négociations salariales et partant les salaires nominaux.

Ainsi se trouve affinée et précisée la nature de la correspondance qui lie la forme de la régulation à l'état des structures : en permanence l'évolution des structures introduit les prémisses (ou les composantes partielles) de ce qui se dégagera à terme comme une nouvelle régulation. D'un tel « divorce » entre structure et régulation l'entre-deux-guerres constitue un exemple frappant.

#### L'ENTRE-DEUX-GUERRES : UNE AMPLIFICATION DES MOUVEMENTS INFLATIONNISTES ET DÉFLATIONNISTES, CONSÉQUENCE D'UNE ALTÉRATION SANS BOULEVERSEMENT DE LA RÉGULATION CONCURRENTIELLE ANTÉRIEURE

Une analyse de cette période montre l'hétérogénéité des changements structurels intervenus et le caractère contradictoire de leurs conséquences sur la forme de la régulation d'ensemble. Après une période où se développent certaines formes institutionnelles adaptées au monopolarisme, la domination, dans l'ordre économique, des principes concurrentiels antérieurs conduit à un retour en arrière des formes institutionnelles elles-mêmes. Telle est l'interprétation générale à laquelle conduisent les analyses de la recherche.

La première guerre mondiale et la période de reconstruction enregistrèrent en effet certains changements majeurs dans les formes sociales héritées du XIX<sup>e</sup> siècle. On ne citera que les principales d'entre-elles. Le financement des dépenses de guerre, sans réforme fiscale, implique une émission monétaire massive qui n'est elle-même réalisable que moyennant l'instauration du cours forcé, c'est-à-dire la levée de la contrainte de convertibilité métallique qui pesait antérieurement sur la création monétaire. Parallèlement, on enregistre pour la première fois une codification d'ordre juridique des mécanismes collectifs de négociation salariale, puis la reconnaissance de la conservation d'une certaine norme de consommation ouvrière historiquement constituée : ainsi se voit reconnue une liaison institutionnelle entre l'évolution du coût de la vie et celle des salaires nominaux. L'effort de guerre puis de reconstruction accélèrent encore le bouleversement du procès de travail qui sous l'impulsion du Taylorisme avait déjà marqué le début du XX<sup>e</sup> siècle. Telle est l'une des conditions nécessaires, à défaut de suffisante, à l'instauration d'une accumulation intensive, dont le rythme atteint un niveau inégalé au cours de la décennie qui précède la crise de 1929-1930. Enfin un fort mouvement de concentration aboutit à un développement considérable de formes nouvelles d'organisation de la concurrence : extension des ententes au niveau des branches ou secteurs, prises de participation financières, constitution de groupes financiers puis-sanis. L'Etat lui-même tente d'intervenir afin de favoriser, une fois la crise déclenchée, l'extension des ententes. Même si le mouvement de concentration était déjà notable à la veille de la première guerre mondiale, il connaît un renforcement très important jusqu'à la crise.

Ainsi se trouvent jetées les bases des structures sociales et de formes institutionnelles susceptibles d'affecter les mécanismes concurrentiels antérieurement décrits.

En fait une étude précise des divers éléments de la régulation à l'œuvre de 1920 à 1938 ne confirme pas ce passage à des mécanismes monopolistes. Certes le bouleversement du rapport salarial, en ce qu'il implique une redéfinition des mécanismes de négociations collectives, induit une certaine conservation de la norme de consommation ouvrière antérieure. Pourtant face à l'explosion de la productivité qu'entraîne l'extension du Taylorisme, les tendances du salaire réel ne sont que très faiblement affectées par rapport à celles qui prévalaient dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. En conséquence le boom de l'accumulation intensive vient à terme buter sur l'inadéquation de la demande sociale à l'expansion sans précédent des capacités de production. Telle est sans doute l'une des origines essentielles de la crise de 1929-1930 en France comme aux Etats-Unis. Si pendant un certain temps les entrées de capitaux, consécutives à la stabilisation Poincaré, favorisent le développement du crédit, les contraintes imposées par le retour à l'Étalon-Or finissent par contribuer à bloquer la poursuite du boom antérieur. Selon cette interprétation, les problèmes internationaux

pour faire apparaître les fameux enchaînements du type « prix-salaires » qui anticipent sur les mécanismes à l'œuvre au cours de la période récente. Cependant dans la mesure où nul mécanisme institutionnel ou économique ne parvient à impulser une croissance des salaires nominaux en harmonie avec les progrès de productivité, la régulation des salaires demeure éminemment concurrentielle : c'est ce que confirment les ajustements économétriques effectués sur la période considérée et plus simplement le fait que, dès 1931, les salaires nominaux chutent de façon sensible, en même temps que se contracte le volume ou la production.

Il est d'ailleurs remarquable de constater, que ce retour en force des mécanismes concurrentiels suscite une *régression des formes institutionnelles et sociales* qui avaient été élaborées à l'issue de la première guerre mondiale. Ainsi la *pratique des conventions collectives dépeçait-elle massivement dès le début de la crise, renforçant encore le jeu propre d'une situation du marché du travail défavorable aux salariés*. Comme on l'a déjà noté, la crise se déroule après qu'a été rétablie la *contrainte monétaire* antérieure : alors que la levée de cette dernière avait amplifié et allongé la période de boom, son rétablissement a pour conséquence directe de rendre particulièrement violente la correction des désajustements accumulés pendant la période d'expansion. D'ailleurs, les politiques monétaires d'inspiration libérale tendent à renforcer le jeu de ces contraintes. Enfin, en dépit des initiatives des Pouvoirs Publics en vue de codifier la concurrence, en tentant de favoriser l'extension des ententes, l'exacerbation des mécanismes concurrentiels au cœur de la crise a pour effet de faire éclater la *plupart des ententes* antérieurement constituées.

Dans ces conditions il n'est pas surprenant d'observer que *la conjoncture de l'entre-deux-guerres manifeste la plupart des caractéristiques que suppose une régulation à dominante concurrentielle*. Les fluctuations de la production se répercutent sans grand retard dans celles des prix, que les mouvements soient à la hausse ou à la baisse. De la même manière, les mouvements de l'activité industrielle exercent une influence stricte sur la formation du salaire nominal : moins d'un an sépare la contraction de l'emploi de la chute du salaire nominal. Dès lors, apparaît un *synchronisme marqué entre production, emploi, prix, salaires et monnaie*. Il est ainsi possible d'interpréter le coupe « prix-salaires » antérieurement analysé comme le simple reflet de la simultanéité des ajustements qui caractérisent à la fois la production et l'emploi : l'effet du coût de la vie, loin d'introduire un effet autonome dans la formation des salaires, ne fait peut-être qu'exprimer la cohérence de la régulation d'ensemble.

La netteté des résultats ainsi obtenus dément l'hypothèse souvent avancée selon laquelle la crise de 1929 serait celle de la régulation monopolisée, constatation qui permet de dégager deux enseignements méthodologiques essentiels.

que suscite la crise, qu'ils portent sur les échanges commerciaux ou sur les mouvements de capitaux, ne font que révéler le caractère déséquilibré du régime d'accumulation instauré à l'issue de la Première Guerre Mondiale.

Une étude statistique et économétrique révèle que la crise de 1929 manifeste les caractéristiques globales d'une régulation à dominante concurrentielle. En effet, la plupart des mécanismes élémentaires continuent à être régis par les principes concurrentiels avant mais aussi pendant la crise. Cette conclusion semble donc infirmer la thèse souvent avancée selon laquelle cette crise serait la crise du « monopolisme ». En France tout au moins, l'ampleur et la durée de la dépression tiendraient plutôt à un divorce entre des structures déjà partiellement monopolisées et une régulation d'ensemble encore concurrentielle. On citera les principaux résultats qui plaident en faveur de cette conclusion.

Même si le rôle régulateur du chômage dans la formation des salaires pose problème, il est frappant de constater que les pulsations de l'activité industrielle continuent à exercer une influence majeure sur la dynamique du salaire nominal : en hausse, lors des périodes d'expansion industrielle, en baisse, lors des récessions et crises. Sur ce point la période 1920-1938 s'inscrit dans le prolongement de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (3). De la même façon le système des prix nominaux apparaît extrêmement sensible à l'évolution des débouchés selon un synchronisme qui marque un renforcement des évolutions enregistrées de 1895 à 1913. La période de l'entre-deux-guerres apparaît ainsi comme un « âge d'or de l'analyse économique » : les enchaînements associant inflation et expansion d'une part, récession et déflation d'autre part y semblent obéir aux postulats les plus couramment admis. C'est souvent par référence à un tel âge d'or que se manifeste l'incompréhension des économistes vis-à-vis de l'originalité des mécanismes inflationnistes contemporains. De même, les mécanismes financiers et monétaires apparaissent conformes à ceux que postulent les théories qui attribuent un rôle essentiel aux mouvements de la base « monétaire ». En effet dès 1928 le rétablissement de l'Étalon-Or, même partiel, a pour effet de réintroduire une contrainte rigoureuse à l'expansion du crédit : en ce sens le déroulement de la crise met en jeu des mécanismes monétaires qui ne se distinguent que peu de ceux du capitalisme concurrentiel.

La conjonction de ces divers mécanismes définit ainsi une régulation d'ensemble qu'il n'est pas abusif de caractériser comme essentiellement concurrentielle, même si s'introduisent certaines altérations par rapport au XIX<sup>e</sup> siècle. Un élément nouveau est l'apparition d'un synchronisme marqué entre les mouvements du salaire nominal et ceux des prix : les changements dans les mécanismes de la création monétaire et les modifications intervenues dans les négociations salariales se renforcent les unes les autres

(3) Voir sur ce point, R. Boyer : « L'évolution des salaires dans la longue période », déjà cité.

En premier lieu, des formes institutionnelles « monopolistes » ne suffisent pas à assurer la mise en place d'une régulation de même type. Ainsi la reconnaissance du caractère collectif des négociations salariales ne suffit pas à bouleverser les déterminants du salaire nominal. Aucun automatisme d'ordre social, économique ou politique, ne peut garantir que se dégage un rapport salarial adéquat à la forme nouvelle que prend l'accumulation à l'issue de la première guerre mondiale. De la même façon, l'extension des groupes financiers et des ententes n'apparaît pas bouleverser la dépendance étroite qu'entretiennent les prix vis-à-vis des débouchés. Enfin, l'instauration juridique du cours forcé n'implique pas nécessairement la pleine utilisation des possibilités ainsi ouvertes concernant le soutien et la stabilisation de l'accumulation. A ce titre, la comparaison avec la période 1945-1975 est particulièrement éclairante dans la mesure où sont alors pleinement utilisées toutes les possibilités de cette modification du statut de la monnaie.

En second lieu, la conjonction de divers mécanismes partiels de type monopoliste ne suffit pas à assurer une régulation d'ensemble pleinement cohérente. De fait, cours forcé et formation des prix de type oligopolistique s'avèrent incapables de modifier la dépendance des prix envers les débouchés : « la crise de réalisation » sur laquelle bute le boom de l'accumulation résulte directement ou indirectement de l'inadéquation des mécanismes de formation du revenu salarial, face aux bouleversements qu'introduit, dans le procès de travail, le Taylorisme. Cette étude du capitalisme français confirme donc des conclusions analogues obtenues pour les Etats-Unis. Pourtant, la méthodologie adoptée a pour particularité d'essayer d'articuler de façon rigoureuse l'évolution des formes institutionnelles et les changements dans la régulation d'ensemble. Aucune loi de développement des économies capitalistes ne peut en effet garantir une telle correspondance ; bien au contraire, le caractère contradictoire du mode de production capitaliste introduit en permanence un divorce entre la configuration dynamique des rapports sociaux et celle des forces productives.

Cette analyse historique permet de mieux dégager quelle est la spécificité des mouvements inflationnistes observés depuis 1945. Loin de résulter du prolongement de l'entre-deux-guerres, ils sont le reflet d'un ensemble de changements qu'il convient maintenant d'analyser.

#### LA PÉRIODE 1945-1976 : LE CARACTÈRE ORIGINAL DE L'INFLATION, UNE CONSÉQUENCE DE LA PROGRESSIVE AFFIRMATION D'UNE RÉGULATION MONOPOLISTE

Lors de cette période, aux changements institutionnels et structurels correspond bien une rupture dans la dynamique de l'inflation et plus généralement dans la forme des enchaînements conjoncturels. Cependant, les modifications dans les mécanismes régulateurs ne sont pas strictement

contemporaines des réformes effectuées à la Libération, si bien que pendant plus de dix ans continuent à dominer les éléments d'une régulation concurrentielle. Dans ce cas encore, il importe de dégager avec précision les changements intervenus dans les diverses instances juridiques, sociales et économiques.

Les changements structurels, restés en germe de 1919 à 1938, connaissent leur plein développement à partir de 1945 et se renforcent au milieu des années soixante : il en est ainsi pour les mécanismes de la création monétaire, les déterminants du salaire et de l'emploi et les modalités de la concurrence.

L'instauration durable du cours forcé a alors pour but de favoriser, moins la couverture du déficit des finances publiques que le financement de la reconstruction économique puis d'une accumulation destinée à lutter contre la concurrence internationale. A cet égard, les réformes du système bancaire et de la politique monétaire intervenues en 1967-1968 ont pour objectif déclaré de faciliter les conditions d'accès au crédit, relevant ainsi les possibilités de création monétaire. Dans ces conditions, seule une inflation excessive par rapport aux autres économies et donc l'apparition de déséquilibres extérieurs viennent limiter l'expansion monétaire interne, ce qui explique sans doute le recours récent à des politiques d'encadrement du crédit, destinées précisément à introduire un frein à la dynamique de la création monétaire. Contrairement à la régulation concurrentielle qui assurait un équilibre financier à la fois interne et externe, ces nouveaux mécanismes monétaires ont pour conséquence de favoriser la poursuite d'un fort taux de croissance... éventuellement au détriment de l'équilibre des finances extérieures. Tout se passe donc comme si les quinze dernières années enregistraient le plein épanouissement des mécanismes, restés potentiels lors des phases antérieures... tout en révélant le caractère partiellement inachevé de la régulation monopoliste correspondante. En ce sens, il se peut que la durée exceptionnelle des phases d'encadrement du crédit observées en France, constitue l'indice d'une lacune de la régulation antérieure... et partant de sa nécessaire altération.

L'évolution de la législation sociale du travail enregistre pour sa part des changements majeurs de 1945 à 1950, puis à la fin des années soixante. En 1950, la reconnaissance du libre fonctionnement du marché du travail a pour contrepartie la définition d'un minimum légal du salaire, en des- sous duquel ne doit pas conduire le fonctionnement spontané du marché. Loin de constituer un minimum donné une fois pour toutes, ce salaire fait lui-même l'objet d'un relèvement périodique qui dans une première période suit la progression du salaire moyen. A la fin des années cinquante, deux changements viennent modifier les mécanismes de formation du salaire : d'une part le développement de « secteurs-moteurs » impulsés de fortes augmentations des salaires nominaux, plus ou moins liées à la progression de la productivité du travail ; d'autre part l'homogénéisation



fonction des variations de l'offre et de la demande, tel n'est plus le cas pour un nombre croissant de secteurs dans lesquels les prix demeurent rigides, voire même dans certains cas extrêmes, augmentent lors de récessions plus ou moins marquées. L'abondante littérature qui prend pour base le capitalisme américain confirme assez largement cette hypothèse générale, mais l'on ne dispose pas pour la France de l'ensemble des études qui seraient nécessaires pour étayer ces mêmes hypothèses. Pour sa part, la présente étude a cherché à établir dans quelle mesure ces changements dans la formation des prix tenaient à une forme nouvelle de gestion du capital, en particulier à des pratiques fiscales codifiant une séparation parfois radicale entre l'usage du capital fixe productif et le désengagement financier de ce dernier. Pour autant que permettent d'en juger les rares statistiques disponibles pour la France, il semblerait cependant que ce facteur ne soit pas le seul à favoriser l'instauration de mécanismes nouveaux de régulation des prix nominaux. Plus que le niveau des taux de profit, ce serait la relative stabilité des taux de marge face aux fluctuations de la conjoncture, qui expliquerait « le biais inflationniste » attaché aux mécanismes contemporains de détermination des prix (4). En effet, face à un ralentissement, voire une chute de la production, un ensemble important d'entreprises continueraient à appliquer un taux de marge relativement rigide aux coûts de production, eux-mêmes croissants du fait de l'évolution originale des prix des matières premières, des consommations intermédiaires et des salaires.

Une étude économétrique des lois de formation du salaire nominal confirme pour sa part deux des traits majeurs d'une régulation monopoliste. D'une part les salaires réagissent rapidement et fortement aux augmentations des prix à la consommation, ce qui garantit au moins une quasi-stabilité du niveau de la consommation. D'autre part, les gains de productivité élevés enregistrés dans un certain nombre de secteurs moteurs (caractérisés entre autres par une insertion sur le marché mondial, d'intenses luttes syndicales et une importante concentration financière) exercent une influence significative sur la dynamique du salaire nominal moyen. De plus l'extension des contrats salariaux sur une base pluri-annuelle introduit en tout état de cause une hystérésis notable de la dynamique des salaires vis-à-vis de la situation instantanée du marché du travail. Les éléments du salaire indirect s'affranchissent aussi du rôle régulateur du « marché du travail », car leur évolution dépend très largement de décisions de nature politique ou à défaut de l'application stricte de réglementations antérieurement adoptées. L'étude statistique confirme alors que le revenu salarial, nominal et réel, connaît une dynamique radicalement différente de celle de l'entre-deux-guerres ; elle est caractérisée en particulier par une grande

relative du marché du travail et la codification par les conventions collectives d'une certaine stabilité de la hiérarchie des rémunérations ont pour effet de diffuser ces augmentations des salaires à l'ensemble de l'économie. Ainsi se trouvent jetées les bases institutionnelles d'une action, certes indirecte, des conditions de production sur la formation du revenu salarial. Enfin l'extension de la législation sociale à partir des années 1968-1969 se traduit en particulier par une orientation nouvelle de la politique du salaire minimum : non seulement cette politique assure le maintien du niveau de vie antérieurement atteint, mais elle planifie en quelque sorte sa progression. Associée à l'extension considérable que connaissent les diverses composantes du salaire indirect (prestations sociales, indemnisation du chômage, assurance maladie, etc.), cette réforme de la politique du SMIC achève de codifier une forme de la rémunération salariale qu'il n'est pas abusif de qualifier de « monopoliste ».

Enfin la forme de la concurrence subit des changements importants d'abord de 1958 à 1967, et plus encore au cours des dix dernières années. En effet dans leur ensemble, les enquêtes statistiques confirment une montée générale de la concentration dans l'organisation technique de la production, dans la structure des marchés et dans les liaisons financières entre firmes. Ainsi se trouvent étendu le nombre des secteurs dans lesquels les prix se forment selon une procédure originale dite de « prix administrés » : une organisation comptable poussée et l'usage du calcul économique qui conduisent à former les prix de vente par application d'un taux de marge à l'ensemble des coûts de production, ce taux de marge est lui-même calculé afin de garantir un certain taux de rentabilité sur l'ensemble des investissements nouveaux. Dès lors il n'est pas surprenant d'observer qu'à partir de 1958 environ, les mouvements du niveau général des prix ne manifestent plus aucun synchronisme marqué avec les fluctuations de la conjoncture. Pourtant, l'exemple de l'entre-deux-guerres aux Etats-Unis rappelle qu'une procédure de formation des prix de type oligopolistique ou monopolistique ne suffit pas pour engendrer une insensibilité des prix vis-à-vis de la contraction des débouchés : le déroulement de la crise de 1929 montre qu'en l'absence d'une demande sociale suffisante (qui pour l'essentiel dérive de la formation d'un revenu salarial adéquat), les prix nominaux chutent massivement, même si la concurrence n'est déjà plus celle de la concurrence pure et parfaite. L'originalité de l'inflation actuelle tiendrait donc à la conjonction de divers mécanismes partiels dont on prédira maintenant la nature exacte.

Trois composantes originales interagissent en effet pour déterminer la forme des ajustements conjoncturels.

En premier lieu les prix nominaux ne sont pas uniformément sensibles à l'apparition d'un excès des capacités de production. Si certains secteurs demeurent caractérisés par un ajustement quasi-instantané des prix en

(4) Voir sur ce point le résumé des analyses statistiques que fournissent J.P. Benassy, R. Boyer, R.M. Geipi « Régulation des économies capitalistes et inflation », déjà cité.

rigidité des ajustements en baisse. Cette dernière caractéristique ne constitue pas un accident par rapport à un marché demeuré concurrentiel mais bien l'aboutissement d'un mouvement général tendant à la domination de mécanismes monopolistes (5).

Une régulation concurrentielle du crédit faisait traditionnellement dépendre ce dernier de la contrainte qu'exerçait la convertibilité métallique. En ce sens, les théories qui postulent que le volume du crédit est un multiple de la base monétaire ne font que refléter ce type d'ajustements. A l'opposé les réformes antérieurement décrites renversent le sens de la causalité qui lie la monnaie au crédit. Une étude attentive du fonctionnement du marché monétaire et du marché du crédit à partir de 1945 et plus encore depuis 1968, montre en effet que le volume du refinancement et partant de la création monétaire d'origine interne, est la stricte conséquence du fonctionnement du marché du crédit. *Dans cette nouvelle régulation la monnaie créée se déduirait du volume des crédits accordés selon un « mécanisme de type diviseur » et non plus multiplicateur.* Au-delà de cette opposition caricaturale, se trouve l'essentiel de la nouveauté de la régulation à l'œuvre au cours des dix dernières années. Sur ce point aussi le « laxisme monétaire » si souvent décrit par les monétaristes résulte moins d'erreurs manifestes de gestion qu'il ne reflète la forme de la création monétaire adéquate au stade de la régulation monopoliste. Seule la levée de la contrainte monétaire permet de rendre compatibles des évolutions de l'emploi et des salaires d'une part, des profits d'autre part qui sous la régulation concurrentielle antérieure auraient été contradictoires et auraient conduit après une phase d'expansion et d'inflation à une crise accompagnée de déflation. Il serait donc insuffisant de limiter une étude de l'inflation à la dénonciation de ces seuls facteurs permissifs d'origine monétaire.

On trouve ainsi une confirmation du changement progressif de la régulation par l'étude de chacune de ses composantes. *La régulation monopoliste a de plus pour conséquence d'engendrer une forme nouvelle des ajustements conjoncturels* qu'ils concernent le rythme et la stabilité de la croissance ou encore la forme des processus inflationnistes. L'analyse des séries économiques indique la disparition progressive du synchronisme caractéristique de la régulation concurrentielle. A partir de 1958, on observe en effet un ensemble de changements interdépendants.

En premier lieu, *la croissance manifeste une stabilité remarquable sur une période de plus de quinze ans, phénomène radicalement nouveau par rapport à tous les épisodes de boom enregistrés depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle* : telle est l'une des conséquences de l'efficacité des mécanismes antérieurement définis, qui assurent une stabilisation de la demande sociale et partant du profit.

Ces mêmes changements impliquent un *cours nouveau pour le niveau général des prix* et plus généralement des grandeurs nominales. *La progression du salaire nominal* apparaît de moins en moins dépendante des déséquilibres globaux du marché du travail, mais sensible aux tendances propres de la productivité et des prix. De même les fluctuations modérées de la conjoncture n'exercent plus d'influence déterminante sur la dynamique des prix nominaux qui dépendent alors des conditions de partage du revenu, de l'évolution de la productivité etc. On reconnaît les éléments d'une explication de « *l'inflation par les coûts* ». Cette dernière importante en période de croissance, car la régulation monopoliste assure alors une relative stabilisation de l'évolution des débouchés, apparaît plus fondamentale encore à l'occasion de la récession ouverte en 1974. Tout se passe alors *comme si* la dynamique des coûts jouait un rôle autonome dans la genèse des processus inflationnistes.

Enfin *le rôle stabilisateur attribué au crédit* (et plus généralement à la politique des dépenses publiques) *a pour contrepartie d'accorder au niveau général des prix la fonction d'ajuster l'ensemble des déséquilibres globaux.* Dans la mesure où la régulation monopoliste est inégalement développée dans les diverses économies capitalistes dominantes, la concurrence extérieure constitue la contrainte essentielle sur laquelle vient buter toute expansion excessive. Bien que la présente recherche n'ait pas étudié les conséquences internationales de ces nouveaux mécanismes, la récurrence depuis 1967 de crises financières internationales montre l'importance de cette contrainte.

Finalement la régulation à l'œuvre dans les économies capitalistes contemporaines est *loin de constituer un ensemble totalement cohérent* dans la mesure où subsistent, en particulier au niveau international, d'importants déséquilibres, qu'aucun mécanisme régulateur strictement économique ne parvient à résoudre. C'est dire que la régulation monopoliste précédemment définie est elle-même sujette à *des altérations permanentes...* Il n'appartenait pas à la présente recherche de se livrer à une prospective de ce que pourrait être, à l'avenir, l'évolution de ces mécanismes, mais seulement de dégager en quoi leur configuration actuelle explique d'une part l'accélération de l'inflation observée depuis 1968, d'autre part sa persistance trois ans après l'ouverture de la crise.

En conclusion, *l'inflation actuelle doit nécessairement être rapportée à la forme nouvelle de la régulation monopoliste et non à quelques phénomènes accidentels, interagissant avec une régulation demeurée concurrentielle.* On ne donnera que quelques exemples de l'intérêt de la présente problématique en montrant par la négative l'insuffisance de très nombreuses explications proposées depuis les années soixante-dix.

Il ne suffit pas d'invoquer par exemple un enchérissement massif du pétrole ou plus généralement des matières premières des taux d'intérêt etc.

(5) Voir R. Boyer « L'évolution des salaires dans la longue période », déjà cité.

car en régulation concurrentielle un tel choc aurait eu pour effet direct de précipiter une contraction de la production, amenant très rapidement une baisse de l'ensemble des grandeurs nominales (prix, salaires, etc.). Certains ajustements de ce type intervenus entre les deux guerres donnent un exemple concret du jeu de tels mécanismes. Au bout d'un temps relativement bref, de l'ordre de six mois environ, en régulation concurrentielle récession et déflation vont de pair, même si le choc initial porte sur une augmentation considérable du prix d'un ou plusieurs produits essentiels ; seuls les prix relatifs et corrélativement la répartition internationale des flux d'échange et de production s'en trouveraient affectés. Si le ralentissement de l'inflation n'a été que modéré depuis 1973, c'est que cet enclenchement vient jouer sur des mécanismes de type monopoliste. Si la récession ne peut être évitée, elle coexiste de nos jours avec une nouvelle flamée des prix.

Il serait de même fallacieux d'attribuer cette particularité à des entraves en quelque sorte accidentelles dans le libre fonctionnement des marchés, tel celui du travail. L'action syndicale de défense des revenus salariaux, la négociation de conventions collectives garantissant des mécanismes originaux de formation des salaires ne constituent pas un épiphénomène dans la dynamique des économies capitalistes contemporaines mais bien l'un des traits majeurs qui est à l'origine de l'extraordinaire régularité et intensité de la croissance observée depuis les années cinquante. Ainsi les explications en termes d'un relèvement autonome des relations de Phillips pendant la crise sous-estiment-elles l'ampleur des changements intervenus dans les mécanismes de formation des salaires. De telles explications constituent plus un « deus-ex-machina » qu'une contribution à l'étude de « l'inflation de crise ».

A l'opposé, l'ensemble de ces évolutions, paradoxales par référence aux postulats de la régulation concurrentielle, constituerait l'expression logique des nouveaux mécanismes effectivement à l'œuvre dans l'économie française et plus généralement dans la plupart des autres économies capitalistes dominantes. La crise, loin de marquer une rupture, s'inscrit plutôt dans la continuité des évolutions antérieures même si elle rend évidentes les lacunes de la régulation monopoliste. Il est certes difficile d'établir avec certitude la date et la nature exacte de ce passage d'une régulation concurrentielle à une régulation monopoliste. La présente analyse historique concourt en faveur de cette thèse trois séries d'indices, que l'on résumera brièvement. En premier lieu, apparaissent après 1945 et se renforcent au milieu des années 1960 un certain nombre de formes institutionnelles, consécutives d'une monopolisation de l'économie et base de mécanismes régulateurs s'affranchissant du cadre purement concurrentiel antérieur. En second lieu, on vérifie qu'à ce changement des formes sociales correspondent effectivement certaines modifications, voire ruptures dans les mécanismes de formation des salaires, de la monnaie et du crédit, des prix

normaux. Selon les grands considérés, l'atténuation des mécanismes concurrentiels interviendrait soit en 1958, soit aux alentours de 1967. De plus, une étude de la forme générale des enchaînements conjoncturels fait bien apparaître une rupture dans les régularités antérieures précisément à partir de 1967. Enfin le passage d'une régulation à l'ancienne à une régulation concurrentielle, sous l'effet du bouleversement des rapports sociaux qu'implique le développement du capitalisme, constitue l'exemple historique d'un changement dans les mécanismes de la régulation d'ensemble. L'hypothèse avancée concernant la période contemporaine n'est donc point invraisemblable, même s'il est vrai que le changement considéré a lieu au sein d'un même mode de production dominant : le capitalisme.

C'est à l'aide de ce schéma général que la quatrième partie de la recherche propose une comparaison des processus inflationnistes actuels d'une part avec ceux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, d'autre part avec ceux observés entre les deux guerres.

En définitive cette partie s'achève par la présentation d'un modèle multisectoriel simple, représentatif de quelques-unes des caractéristiques essentielles de la régulation monopoliste à l'œuvre en France depuis dix à quinze ans. Ce modèle sert de base à une analyse de l'accélération de l'inflation en France de 1968 à 1973 et de la persistance de l'inflation en 1974-1975. Les résultats obtenus suggèrent en outre certaines comparaisons internationales, et permettent de dégager les similitudes et différences de la présente crise avec la crise de 1929-1930 (6).

## Commentaires des rapporteurs

### RAPPORTS ENTRE INFLATION ET RÉGULATION par B. Guibert (CORDES)

Les rapports entre l'inflation et la régulation constituent un thème fondamental et récurrent dans l'ensemble de la recherche « Approches de l'inflation - l'exemple français ». Les titres des différentes parties à eux seuls le montrent bien (I. La régulation du mode de production capitaliste et l'inflation ; II. L'inflation dans la régulation des économies capitalistes ; III. Approches de l'inflation : l'exemple français ; IV. L'originalité de l'inflation contemporaine : d'une régulation ancienne à une régulation

(6) Points qui ont été plus particulièrement développés par l'ouvrage : R. Boyer, J. Misraï : « Accumulation, inflation, crises », PUF, 1978.

contexte et du degré de généralité de l'acceptation et en particulier la nature des rapports de la régulation et de l'inflation.

Plus que le sens de chacun des termes, c'est la connexion des deux processus, l'inflation et la régulation, qui est problématique. Toute la recherche tend à montrer en effet en quoi l'inflation n'est pas un moment particulier du processus de régulation seulement pour un certain type de régulation donné, mais qu'elle est au contraire une caractéristique essentielle, et donc permanente, d'un mode de régulation qui est désormais celui des économies industrialisées occidentales et contemporaines : la régulation ne se manifeste plus par une alternance qualitative de déflations et d'inflations mais par des changements quantitatifs de rythme de l'inflation.

La question fondamentale posée par la recherche est donc la suivante : pourquoi un mode de régulation qualifié de monopoliste inclut nécessairement un mécanisme de création monétaire inflationniste ? S'il existe une réponse théorique à cette question cela suppose que l'unité de ce mode de régulation n'est pas la collection contingente de modes de régulation partiels mais la connexion fortement articulée de trois modes de régulation qui correspondent nécessairement aux trois éléments fondamentaux de la structure du mode de production capitaliste : le rapport salarial, l'accumulation du capital, la création monétaire. D'où l'enchaînement des différentes questions :

1. les problèmes posés par l'unité du mode de régulation et la nature de la causalité qui prévaut à sa transformation.
2. les rapports entre les modes de régulation partiels et la régulation d'ensemble et plus précisément, ce qui ne fait que reprendre en partie le plan du tome III, les rapports entre la transformation du travail et l'accumulation intensive, les conséquences sur le rapport salarial, les conséquences sur la concentration du capital, la monnaie, le crédit et le capital financier.

#### L'UNITÉ DU MODE DE RÉGULATION

##### LA RÉGULATION MONOPOLISTE

La régulation monopoliste est caractérisée par des procédures spécifiques de formation des salaires et de formation des prix : les agents tentent de prévaloir la valeur des marchandises en général et de la force de travail en particulier. Deux oppositions interviennent donc pour caractériser les modes de régulation, l'opposition de la validation ex ante selon des formes institutionnelles monopolistes et de la validation ex post selon des formes institutionnelles « classiques » du marché concurrentiel, l'opposition de la marchandise singulière de la force de travail et des marchandises

monopoliste). A s'en tenir seulement au libellé littéral des titres des quatre tomes, seul, à la rigueur, le troisième devrait sortir du champ de nos investigations. Paradoxalement cette partie, la plus développée d'ailleurs, fournira l'essentiel de la matière aux questions théoriques que pose la problématique théorique implicite à la recherche et qui permet de mettre en rapport inflation et régulation.

La pluralité des approches théoriques, des modèles plus ou moins complètement formalisés, des vérifications empiriques, des auteurs et des problématiques personnelles font attendre des contradictions dans les définitions explicites des deux termes inflation et régulation. Pour l'inflation, il n'est pas très étonnant qu'il n'en soit rien : l'inflation est définie de manière constante et simple comme la « baisse du pouvoir d'achat de la monnaie » (tome I, p. 11, tome IV, p. 5 par exemple). Pour la régulation par contre, on trouve des définitions qui au premier abord ne paraissent pas équivalentes. Le tome I donne d'abord une définition très générale (p. 133). « La régulation d'une contradiction est la manière dont se reproduit l'identité de la contradiction à travers la lutte de ses éléments. Ou encore, la manière dont la tendance de la structure s'impose comme loi d'évolution à chacun de ses éléments ». Et (tome I, p. 134) : « la régulation d'une économie où le travail social se présente comme « somme de travaux privés », c'est la « loi de la valeur ». C'est le principe de régulation de l'allocation du travail social et de la réallocation du produit entre les différentes unités privées, régulation qui s'opère à travers la fixation de normes d'échanges, elles-mêmes fonction des normes de production des différentes marchandises, c'est-à-dire du travail socialement nécessaire à leur reproduction ».

Cette définition générale est précisée par spécifications successives (tome I, pp. 174 à 179) et il s'avère en fin de compte que la régulation du mode de production capitaliste n'est rien d'autre que la loi de la valeur spécifiée par ce mode de production (tome I, p. 189 sqq.) et qu'elle s'effectue à travers les représentations immédiates de la concurrence (tome I, p. 222).

« Ainsi, la question de l'inflation renvoie à un premier examen, celui des formes de la régulation, comme formes de la même loi de la valeur » (tome I, p. 305).

Dans le tome II, la régulation est définie (tome II, p. 25) : « comme l'ensemble des processus qui régissent l'allocation des facteurs de production, leur utilisation, et la répartition dans le cadre de ce système économique ».

Mais ces définitions ne sont pas contradictoires à leur degré de généralité dans la mesure où la dernière représente le résultat des développements de la première partie. C'est donc l'utilisation du concept de régulation dans les analyses empiriques qui permet d'en préciser le sens en fonction du

ordinaires. Une simple combinatoire formelle définit donc a priori quatre types de régulations suivant que les salaires et les prix des produits sont déterminés ex post ou ex ante. Cette combinatoire peut d'ailleurs être rapprochée du modèle de Bent Hansen (tome II, p. 10). Mais implicitement et généralement, la recherche suppose que les mécanismes de détermination sont concurrentiels pour les prix des produits et les salaires, ou monopolistes pour les prix et les salaires (tome I, p. 67). L'objection n'est pas seulement formelle. La crise de 1929 et l'instabilité de la période entre les deux guerres sont interprétées en effet comme la preuve empirique de la nécessité d'une connexion et d'une correspondance étroites des formes institutionnelles de détermination des salaires et de celles qui servent à déterminer les prix (tome III, p. 128 sqq.).

Empiriquement, il semble que seules deux combinaisons de formes institutionnelles soient stables et forment donc des modes de régulation véritables : celle où toutes les formes institutionnelles sont concurrentielles, celle où elles sont toutes monopolistes. Pour quelles raisons théoriques les autres combinaisons sont-elles instables ainsi qu'on le constate historiquement ?

On peut, à partir de la recherche, esquisser un schéma théorique explicatif.

#### RÉGULATION MONOPOLISTE ET ACCUMULATION INTENSIVE

Mais l'analyse historique suggère elle-même les éléments d'une démonstration, celle que les mécanismes de détermination des salaires et des prix doivent nécessairement être simultanément monopolistes pour que le mode de régulation correspondant soit stable. Il suffit pour cela de s'affranchir des catégories de l'économie exotérique que connote l'adjectif « monopoliste » et d'analyser non pas les mécanismes du procès de circulation mais ceux du procès de production pour se poser la question de quel changement le passage d'un mode de régulation concurrentiel à un mode de régulation monopoliste est le symptôme. Or, comme le suggère la recherche elle-même il s'agit de l'avènement de l'accumulation intensive. Celle-ci suppose en effet simultanément l'élargissement de la norme de consommation et concentration et centralisation du capital. Le premier processus (mécanisme de la plus-value relative) nécessite la garantie du pouvoir d'achat des salaires donc la progressive contractualisation des salaires et en particulier leur indexation sur le coût de la vie, l'extension du salaire indirect et la généralisation de négociations collectives globales. La concentration et la centralisation du capital d'autre part conduisent naturellement les entrepreneurs à essayer de planifier leur production, donc à adopter des procédures de formation des prix du type de celles des « prix administrés » (validation ex ante). Ces nouvelles formes institutionnelles ne suppriment pas le jeu de la loi de la valeur mais matérialisent « l'inter-

nalisation de la contradiction entre le caractère social de la production et le caractère privé de la propriété dans les grandes entreprises » qui empiriquement correspondent au secteur moteur d'une part pour l'accumulation, la concentration, la centralisation, d'autre part pour le mécanisme de formation des salaires. (Cf. tome III, ch. II & IV, p. 103 sqq. et plus particulièrement p. 107, 108 et 109).

#### RÉGULATION MONOPOLISTE ET INFLATION

Le détour explicatif par l'accumulation intensive est d'autant plus satisfaisant qu'il permet de mettre en évidence la connexion profonde de l'accumulation intensive, et donc de la régulation monopoliste, avec l'inflation, suivant des mécanismes qui ont été étudiés par B. Billautod dans sa thèse « accumulation intensive et inflation ». Ainsi, les relations de l'économie exotérique entre les mécanismes de formation des prix et des salaires et l'inflation renvoient à des déterminations du procès de production qui relient accumulation intensive et inflation. Cette liaison est d'ailleurs évoquée dans le tome I : l'inflation résulte de la contradiction que le redoublement perpétuel de l'accumulation introduit entre le système des valeurs en procès et le système des valeurs instantanées. Mais, ce schéma explicatif ne semble pas explicitement utilisé dans les analyses du tome II, alors qu'il semble correspondre au modèle d'inflation d'accumulation du tome IV, qui est cité mais non formalisé dans le tome II. Dans le tome III, en effet, sont surtout invoqués les jeux différentiels de la productivité, de l'accumulation, de la mobilité et de la hiérarchie du système productif. Mais ces changements dans la mise en œuvre des facteurs de production n'impliquent pas nécessairement la modification des mécanismes de création monétaire et des formes institutionnelles correspondantes.

Or, le tome III comprend un chapitre, le cinquième, consacré à décrire ces dernières modifications, sans que cette description s'intègre de manière explicite dans un schéma explicatif d'ensemble, encore que ce schéma soit suggéré par le plan même du tome III, puisque, après une introduction historique (ch. I), le deuxième chapitre analyse les transformations du mode de production et donc de l'accumulation, que les deux autres analysent les deux composantes du mode de régulation, le rapport salarial, la formation des prix, et que le cinquième étudie les mécanismes de la création monétaire. La place de ce dernier chapitre ne paraît pas très déterminée : à suivre le schéma proposé par Billautod, ce chapitre devrait suivre immédiatement celui consacré à l'accumulation intensive ; mais sa place dans le tome III se justifie dans la mesure où la concentration et la centralisation du capital interagissent avec les phénomènes financiers et monétaires.

Ainsi, l'unité d'ensemble du mode de régulation, même si elle est postulée explicitement et de manière anticipée par rapport au déroulement de

les périodisations de l'histoire des phénomènes monétaires et bancaires (tome III, ch. V, p. 448 sqq.) et de celle du système productif (tome III, p. 221) sont loin de coïncider.

#### LES SECTIONS MONOPOLISTES LEADERS

Cette analyse des rapports des systèmes monétaires et bancaires permettrait sans doute en retour d'éclairer la nature des fameux secteurs leaders : pourquoi ces derniers réunissent des caractéristiques aussi indépendantes a priori les unes des autres que de produire des moyens de production, de connaître de forts gains de productivité et de fortes augmentations de salaires qui se propagent ensuite aux autres secteurs (la conjonction de ces deux dernières caractéristiques peut bien se comprendre) ? En quoi l'hétérogénéité du système productif (tome III, ch. III, p. 253) qu'on ne peut que constater empiriquement est-elle théoriquement nécessaire pour expliquer l'inflation ? Si cette hétérogénéité est fonctionnellement nécessaire, le mode de régulation comprend les mécanismes de sa reproduction. On ne peut ici que suggérer une explication par un développement fatalement inégal des secteurs et des branches, développement inégal qui se manifeste en particulier par des concentrations et des centralisations inégales et donc par une prise inégale du capital financier sur les différentes branches. La recherche semble d'ailleurs flouter sur ce qui explique fondamentalement que certains secteurs soient leaders ; parfois, c'est parce qu'ils participent à la section I ; parfois, c'est parce qu'ils sont le siège de gains de productivité et de salaires exceptionnels ; enfin, ce serait parce qu'ils répondent à une demande sociale dont on ne voit pas quel est le moteur sinon un « besoin social » (tome I, p. 193 sqq.) qui se développerait de manière autonome comme l'Esprit Absolu, ou encore une demande effective (tome II, p. 42 sqq.) qui renvoie à la contingence de l'arbitrage social. Pour que l'inflation puisse être affirmée inhérente au mode de régulation monopoliste, encore faut-il que l'hétérogénéité des secteurs qui l'explique soit elle-même une conséquence nécessaire (et non pas une circonstance fortuite et contingente) du mouvement de monopolisation. Cette démonstration manque, ce qui affaiblit quelque peu les analyses du tome IV par rapport à celles du tome III.

#### LES MÉCANISMES DE FORMATION DES PRIX

En sens inverse, en quoi cette hétérogénéité des secteurs explique leurs pouvoirs inégaux sur la détermination des prix. Logiquement, il faudrait distinguer des prix de production concurrentiels et des prix de production monopolistes. Or, ni le tome I (p. 175), qui essaie de formaliser les mécanismes de formation des prix, en particulier ceux des prix de marché, ni le tome II, qui se heurte aux problèmes posés par les changements de la productivité et de la contrainte monétaire, ne semblent aller assez loin pour

l'analyse (tome III, ch. IV, p. 371, 372), paraît davantage suggérée que démontrée. Or, la liaison entre concentration et surtout centralisation du capital et le système de la monnaie et du crédit est matérialisée par ce qu'il est convenu d'appeler le capital financier.

La réalité même, à travers l'existence de cette forme institutionnelle, celle du capital financier, suggère la manière dont peut être complété le schéma explicatif qui associe aux changements dans le mode d'accumulation, (et donc dans le rythme de l'inflation) les changements des formes institutionnelles qui aboutissent à la constitution d'un nouveau mode de régulation. L'unité du mode de régulation serait ainsi assurée au niveau fondamental du procès de production par la liaison entre accumulation intensive et inflation et au niveau exotérique par la constitution du capital financier comme conséquence du processus même de l'accumulation et comme forme institutionnelle caractéristique d'un nouveau mode de régulation.

#### LES RAPPORTS DES DIFFÉRENTS PROCESSUS DE RÉGULATION

##### MONNAIE, CRÉDIT ET CAPITAL FINANCIER

L'élément du capital financier semble manquer dans la structure du schéma théorique : cela apparaît non seulement dans le flottement du statut du chapitre V dans l'ensemble de la recherche mais également dans l'hétérogénéité de la problématique implicite à ce chapitre par rapport à celles des autres chapitres. Les descriptions de ce chapitre semblent en effet autonomes par rapport aux autres développements. Une conception assez volontariste de la politique monétaire semble privilégier excessivement le rôle de la banque centrale, alors qu'il aurait été possible sans doute de mettre en rapport systèmes monétaire, bancaire, financier et industriel pour sortir des schémas monétaristes classiques qui expliquent l'inflation par le laxisme monétaire, et relier ainsi les phénomènes les plus manifestes (l'inflation) à ceux qui sont les moins évidents (le changement dans le mode d'accumulation). La recherche pourtant semble suggérer à un moment donné un schéma où les mouvements de l'accumulation déterminent ceux du crédit, et ces derniers ceux de la monnaie (tome IV, p. 64). Si cette cascade de déterminations existe, elle donne une toute autre dimension aux réformes du système bancaire des années 65-67 (tome II, ch. V, p. 519 sqq.) et suggère de chercher les rapports de ces réformes avec les transformations du système productif et plus particulièrement les mouvements de concentration techniques, économiques et financiers : autant de symptômes certainement de l'émergence et de la domination d'un capital financier qui matérialise et renforce de plus en plus le couplage du système productif et du système bancaire et monétaire (cf. tome III, ch. V, p. 487 sqq.). Mais ces relations sont complexes puisque

justifier les analyses du tome III (pp. 345 à 389) et en particulier celles relatives à la dévalorisation du capital fixe.

#### LES MODIFICATIONS DU RAPPORT SALARIAL

De même, on ne voit pas très précisément quels sont les rapports des différents processus de régulation avec les mécanismes de formation des salaires qui semblent être relativement autonomes et affranchis de toute contrainte. Les luttes de travailleurs et l'action syndicale peuvent-elles être considérées comme totalement exogènes ? Quel est le rôle des interventions de l'Etat et la nature des médiations entre l'Etat, le capital financier, les entreprises et les salariés ? Quelle est l'origine de la rigidité de la hiérarchie des salaires ?

#### LA HIÉRARCHIE ARTICULÉE DES PROCESSUS DE RÉGULATION

L'ensemble de ces questions à propos des relations entre les différents processus de régulation partiels conduit à poser la question de l'unité du mode de régulation comme un ensemble hiérarchisé et articulé de ces processus, et à essayer de penser la totalité de la régulation et en particulier celle des rapports entre les différentes fractions du capital, capital financier, capital productif, capital commercial, et entre les différents formes de revenus, salaires, rentes, intérêts etc. (le tome II contient d'ailleurs un modèle de partage de revenus et le tome III, p. 483 sqq., fait allusion aux phénomènes de rente pour expliquer l'inflation).

\*\*

Les questions précédentes appellent plus des prolongements que des réponses. Elles s'organisent autour de deux problèmes fondamentaux. Le premier est celui de l'unité de la régulation et de la nécessité que l'inflation en soit une composante essentielle. Le second est celui de la nature et des mécanismes d'émergence des relations causales qui existent essentiellement entre différents processus, le processus de transformation de l'accumulation extensive en accumulation intensive, le processus d'apparition des formes institutionnelles des salaires et des prix, le processus d'intégration de ces formes dans une structure, le processus de fonctionnement de ces formes institutionnelles dans un mode de régulation articulé et cohérent.

Mais convient-il alors de privilégier le mot de régulation, si l'objet de la recherche est plutôt le passage d'un mode de régulation à un autre alors que le terme connote la référence à un équilibre plus ou moins dynamique auquel des mécanismes de rappel ramènent nécessairement. Il est paradoxal alors d'affirmer qu'une crise n'est qu'un moment particulier de la régulation. La question ne fait qu'être déplacée de savoir comment

s'effectue le passage à la phase critique. D'autre part, rien ne peut alors être dit sur ce qui fait passer d'un mode de régulation à l'autre. Toute contradiction subversive semble incompatible avec tout processus de régulation. Il semblerait plus approprié d'employer le terme, plus classique, de reproduction : cette dernière peut être contradictoire. La recherche semble opérer un double déplacement. Le premier consiste à montrer comment les crises constituent des formes particulières de régulation ou de reproduction. Le second consiste à montrer comment l'enchaînement des modes de régulation (de reproduction) à travers de « grandes » crises renvoie à un enchaînement de formes de ces modes de régulation. Ce double déplacement conduit à se demander si la crise actuelle est la crise de la régulation ou une régulation par une crise.

#### RÉSULTATS DE L'ÉTUDE HISTORIQUE LONGUE

par C. Sautier (INSEE)

Le tome III est particulièrement caractéristique de l'excellente méthode suivie par les chercheurs du CEPREMAP qui consiste à entrecroquer une analyse précise de l'évolution historique et un effort poussé de formalisation. Ici, je devrai passer sous silence la densité des faits relatés sur l'évolution de la négociation collective, sur la politique monétaire et sur bien d'autres sujets cruciaux pour me concentrer sur quatre questions.

#### I. POURQUOI LA CROISSANCE FRANÇAISE A-T-ELLE ÉTÉ PARTICULIÈREMENT RÉGULIÈRE JUSQU'EN 1973 ?

Les chercheurs suggèrent trois explications convaincantes :

- harmonie entre mode de production et mode de consommation : le « fordisme » sur lequel ont écrit Palloix et Aglietta notamment ;
- corrélativement une harmonie entre salaire réel et productivité, qui, les chercheurs y insistent, n'est pas une donnée naturelle du système économique ;
- une action permissive de l'Etat à deux volets : l'absence de contrainte monétaire qui fait que l'accumulation se finance facilement et que, à la différence du XIX<sup>e</sup> siècle ou des années 30, les banques ne sont pas périodiquement rappelées à l'ordre (à « l'ordre social » disait Rueff) par des crises financières ; d'autre part, la régulation de la demande d'inspiration keynésienne.

Ceci dit, l'inflation s'accélérait dès 1968...